

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 12 juillet 2024

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) s'est aussi réuni.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) et Tableau d'avancement (TA) Cat C au titre de l'année 2024.

- **IGR : 2 promotion sur 67** pour l'Université de Lorraine ;
- **IGE : 6 promotions sur 227** pour l'Université de Lorraine ;
- **ASI : 5 promotions sur 158** pour l'Université de Lorraine ;
- **TECH : 9 promotions sur 402** pour l'Université de Lorraine ;

- **ATRF P1 : 23 promotion sur 42** pour l'Université de Lorraine ;
- **ATRF P2 : 11 promotion sur 17** pour l'Université de Lorraine ;

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2024 ITRF :

La réunion est ouverte par Mme Doriat-Duban VP CA/RH et M. L'Huillier DRH.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Nous rappelons ci-dessous les grandes lignes de ses critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.

- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le **rapport d'activité est limité à 2 pages**, une tolérance est acceptée (quelques lignes), mais par équité avec les autres dossiers les rapports trop longs ne sont pas analysés. **Cette année encore des dossiers ont été exclus !** Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement. L'organigramme fonctionnel n'est pas un organigramme hiérarchique ou de contacts, il doit présenter vos missions.

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. **Comme indiqué dans les LDG, votre N+1 ne doit pas rédiger ce rapport s'il postule à la même promotion que vous !**

Pensez à actualiser vos dossiers.

De trop nombreux dossiers présentent encore des demandes de promotion qui ne correspondent pas aux dossiers (ex : promotion en IGE HC pour un dossier IGR ou de TECH CS pour un dossier TECH CE) soit dans le rapport d'aptitude soit dans le rapport d'activité. Bien souvent car le dossier n'a pas été actualisé. **Soyez vigilant au moment de la signature !**

Concernant les Tableaux d'Avancement 2024 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2024.

- TA IGR ES : **56** (44 en 2023)
- TA IGR HC : **36** (38 en 2023)
- TA IGE HC : **???** (412 en 2023)
- TA TECH CE : **255** (198 en 2023)
- TA TECH CS : **623** (572 en 2023)

- Examen Professionnel IGR HC : **84** (90 en 2023)
- Examen Professionnel TECH CE : **170** (198 en 2023)



- Examen Professionnel TECH CS : **416** (572 en 2023)

Soutenu par le SNPTES, un Examen Professionnelle IGE HC sera possible en 2025.

Pour augmenter vos chances de promotion **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2024.

2023 : 14 dossiers classés en GT et 13 promotions sur 572 au niveau national.

2024 : 31 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 90 promouvables.
90 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 15 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2024.

2023 : 7 dossiers classés en GT et 6 promotions sur 198 au niveau national.

2024 : 38 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 84 promouvables.
97 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 10 dossiers.

TA Ingénieur d'Etudes HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ième} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2024.

2023 : 15 dossiers classés en GT et 13 promotions sur 412 au niveau national.

2024 : 43 dossiers remontés majoritairement en BAP J et E sur 109 promouvables.
100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 15 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR et au 8^{ième} Echelon au 31 décembre 2024.

2023 : 5 dossier classé en GT et 2 promotions au niveau national.



2024 : 15 dossiers remontés sur 44 promouvables.
100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers

TA Ingénieur de Recherche HC HEB (vivier 1 et 2) :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ème} Echelon depuis au moins 3 ans au 31 décembre 2024.

Vivier 1 : être IGR HC détaché sur emploi fonctionnel à indice terminal égal à la hors échelle A ou IGR HC occupant des fonctions de direction d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement

2023 : 5 dossiers classés et 1 promotions (Vivier 1 et 2).

2024 : **11 dossiers remontés sur 29 promouvables.**
100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers vivier 1 + 1 dossier vivier 2.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler et Sabine Broutin